

**ARRETE N° 2025 – 428**  
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

**Pose d'un échafaudage**  
**36 – 38 – 40 Quai Ste Catherine et**  
**30 – 32 - 34 Place Pierre Berthelot**  
**SARL François Echafaudage**  
**Du Mardi 29 Juillet 2025**  
**Au Vendredi 8 Août 2025**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,  
**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,  
**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,  
**VU** l'arrêté N° 2025 – 381 de Mise en sécurité – Procédure d'urgence du 30 juin 2025  
**VU** les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

**VU la demande de la SARL François Echafaudages – 654 Rue des Artisans – 14670 Troarn, afin, dans le cadre de la mise en sécurité de trois immeubles selon la procédure d'urgence précisée dans l'arrêté 2025-381 du 30/06/2024, de pouvoir mettre en place un échafaudage, Quai Ste Catherine devant les n°36 / 38 / 40, et devant les n° 30 / 32 / 34 place Berthelot, du mardi 29 juillet 2025 au vendredi 8 aout 2025, y compris week-end et jours fériés.**

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1** : La SARL François Echafaudages est autorisée, dans le cadre de ses travaux, à faire déposer sur voirie, tout le matériel nécessaire à la mise en place d'un échafaudage, Quai Sainte Catherine, devant les n° 36 / 38 / 40, du Mardi 29 juillet 2025 au Vendredi 8 aout 2025, y compris pendant le week-end et jours fériés.

**ARTICLE 2** : La circulation sera coupée, Quai Sainte Catherine, devant le n° 36 / 38 / 40, sur toute la longueur des immeubles et la largeur du quai, afin de permettre l'amenée du matériel et le montage de l'échafaudage, pendant toute la période précisée dans l'article 1.

**ARTICLE 3** : Seul l'accès des véhicules de François Echafaudages sera autorisé sur le Quai Sainte Catherine de 6h à 11h. Le stationnement des véhicules de la société François Echafaudages sera exclusivement autorisé dans le même créneau horaire et au droit des trois immeubles concernés. Aucune perturbation ne sera autorisée sur le reste du quai.

**ARTICLE 4** : La circulation sera totalement interdite sur toute la longueur du Quai Sainte Catherine (de la Lieutenance à la rue de la République), à tous véhicules motorisés, y compris pour les livraisons, hormis ceux de la société François Echafaudage. L'ensemble des livraisons commerciale devra être effectué par coltinage.

**ARTICLE 5** : La collecte des déchets sera assurée par la COVED aux deux extrémités du Quai. Des points d'apports volontaires seront possibles à partir de 22h00 et jusqu'à 4h00. En dehors de ces horaires, aucun dépôt ne sera autorisé.

**ARTICLE 6 : DISPOSITIFS DE PROTECTION ET DE SECURITE DE L'ECHAFAUDAGE :**  
**Des pancartes signalant le danger devront être posées et éclairées la nuit. L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour la sécurité des piétons. L'échafaudage devra être munis d'une bâche de protection destinée à assurer la sécurité des passants.**

**ARTICLE 7 :** L'entreprise intervenante s'assurera de ne pas détériorer le domaine public. Dans le cas contraire, charge à cette entreprise de faire le nécessaire pour que la zone d'intervention soit remise dans son état initial, dès la fin des travaux, conformément à l'état des lieux qui aura été établi au préalable par le Bureau des Services Techniques de la Mairie de Honfleur.

**ARTICLE 8 :** Le droit des tiers est expressément réservé.

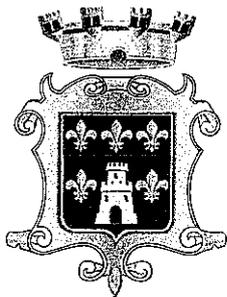
**ARTICLE 9 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs du service Environnement de la CCPHB et de la COVED, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique et du Centre de Secours, à la Police Municipale et au Demandeur, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 24 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL





Honfleur, le 24 juillet 2025

**Aux commerçants, restaurateurs, propriétaires et riverains du Quai Sainte Catherine, de la place Berthelot, de la rue des Logettes et de la rue du Dauphin.**

Mesdames, Messieurs,

Suite aux démarches de mise en sécurité que nous avons prises face au risque d'effondrement des immeubles 40 – 38 -36 Quai Sainte Catherine, les premières mesures de protection vont être mises en place **à compter du mardi 29 juillet 2025**. Ces mesures font suite à l'expertise judiciaire du 26 juin et à l'arrêté de mise en sécurité et d'évacuation des immeubles en date du 30 juin.

Les étapes successives seront les suivantes :

1. Mise en place d'un échafaudage toute hauteur pour les trois immeubles. Cet échafaudage ne pouvant être appuyé sur les bâtiments, il devra être implanté sur la pleine largeur du quai Sainte Catherine et empêchera toute circulation de véhicules.
2. Étrésillonnage des ouvrants
3. Sécurisation et démontage partiel de la cheminée
4. Mise en place de filets de protections
5. Réalisation de confortement intérieurs par étais et butonnages.

Durant toute la période de sécurisation et de présence de l'échafaudage, le quai sera interdit à toute circulation motorisée.

Les livraisons devront être réalisées, à pied, depuis les deux accès au quai : côté Lieutenance et côté Parapet. **Nous vous demandons de prendre attache avec vos livreurs afin qu'ils prévoient le nécessaire pour assurer les livraisons par coltinage dans de bonnes conditions et sans gêner la circulation aux deux extrémités du quai.**

Un cheminement piéton sera maintenu, selon les risques possibles, le long du Vieux Bassin, afin d'assurer l'accès des clients et promeneurs.

Bien entendu, nous sommes conscients des contraintes que cette situation exceptionnelle engendre. Malheureusement, elle est indispensable pour la sécurité de tous et il est fondamental **que tous ensemble**, nous fassions en sorte que la zone de chantier soit respectée afin que la sécurisation des bâtiments soit réalisée le plus vite possible.

Nous savons pouvoir compter sur votre compréhension et votre aide, et nous vous en remercions.

Veillez croire en notre total investissement, à vos côtés, pour rendre le quai à nouveau accessible dans les meilleurs délais.

Jérôme Hamel

Adjoint à la Circulation

